



# Aide méthodologique pour l'élaboration du **Document Unique**

Depuis 2001, tout employeur est tenu de réaliser un **Document Unique d'évaluation des risques professionnels**. Ce document sert à la mise en œuvre des actions de correction ou d'amélioration des conditions de travail.

Ce guide destiné aux **entreprises de moins de 20 salariés** vous est proposé par votre médecin du travail.

[www.preventionsantetravail35.fr](http://www.preventionsantetravail35.fr)

3 allée de la Croix des Hêtres - CS 90850 - 35708 Rennes cedex 7 - 02 99 12 13 00

# L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Pourquoi évaluer ?

### Réglementation

L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur.

#### Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à cet article sur le fondement des principes généraux de prévention (article L4121-2 du Code du travail).

#### Décret n° 2001-1016

Le décret du 5 novembre 2001 oblige l'employeur à formaliser dans un Document Unique (DU) les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

**Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels doit être à la disposition des salariés, du médecin du travail, de la CARSAT, de l'inspection du travail.**

### Intérêt de l'évaluation des risques

- Améliorer les conditions de travail et de sécurité
- Diminuer le risque Accident de Travail (AT) / Maladies Professionnelles (MP)
- Réduire l'absentéisme et le turn-over
- Créer une dynamique pérenne de prévention interne

Tous les salariés sont associés à la démarche de prévention de l'entreprise et participent à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

## Notre offre de services

**Webinaire**

45 min de présentation et 15 min de questions

- Base réglementaire
- Actualités

Inscription en ligne

**Atelier de prévention**

½ journée à Prévention santé travail 35 (Rennes)

- Apports théoriques
- Méthodologie
- Mise en pratique avec outils

Inscription en ligne  
Places limitées

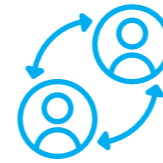
**Accompagnement personnalisé**

Sur rendez-vous

Dans votre entreprise

- Aide à l'Évaluation des Risques Professionnels liés à votre activité
- Visite des locaux
- Conseils personnalisés

Demande via votre médecin du travail



### Nos engagements

- Remise d'un guide d'évaluation des risques professionnels Prévention santé travail 35
- Remise d'une trame
- Accompagnement par un préventeur
- Échange et soutien

### Vos engagements

- Adhérer à la méthodologie proposée
- S'engager dans une démarche participative
- Rédiger le Document Unique (DU)
- Envoyer le DU au préventeur
- Faire vivre le DU

## Comment faire ?

### 1 Préparer

- Observer et repérer les unités de travail, les différents postes ou métiers
- Associer vos salariés et/ou les représentants du personnel
- Rassembler les documents nécessaires à l'évaluation :
  - » Déclaration des AT/MP
  - » Fiche d'entreprise
  - » Registre de sécurité : fiches de données de sécurité, mesurage de bruit, d'atmosphère, etc., documents relatifs au métier (INRS, branches métiers, etc.), dossiers CARSAT et inspection du travail.



### 2 Évaluer les risques

- Identifier les dangers par poste, par métier ou unité de travail
- Apprécier le niveau de risque : gravité, fréquence
- Classer, prioriser les risques
- Faire l'inventaire des mesures existantes
- Mesures à proposer (ressources humaines + techniques + financières et organisationnelles)

Identification des dangers	Oui	Non	Mesures de prévention existantes	Oui	Non	Mesures de prévention à prendre (selon, en, quand)
L'inventaire et l'évaluation des produits (liquides, solides, gazeux) sont-ils faits ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vos salariés sont formés au risque chimique (connaissance des pictogrammes, des mentions d'origine, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aviez-vous recherché les fiches de données de sécurité après de votre fournisseur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les produits sont-ils correctement étiquetés (étiquettes en allemandes, produits étiquetés 1010, 1015, 1016) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vos salariés sont-ils exposés à : - des émissions de poussières (travaux, ciment, terre, bois, amiante, etc.) ? - des émissions de fumées (soudeurs, gaz d'échappement, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Substitution par des produits moins dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Équipement de tous les risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stockage approprié (selon règles de compatibilité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation du local de stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stockage approprié des produits entreposés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation générale des locaux entreposés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appropriation de la trame	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Affichage au poste de travail de la notice de sécurité (S.I. existant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Douche et lavage au jet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Information sur les risques et symptômes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
+	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bac de rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

### 3 Élaborer un plan d'action

- Définir et prioriser les actions
- Déterminer un délai par action avec une personne référente
- Informer le personnel
- Démarche de réévaluation et d'amélioration continue

Points ou tâches concernés	Effectif	Risques identifiés	Impact	Mesures de prévention à prendre	Responsabilité de l'action	Délai de réalisation	Tarif de réalisation

**Cette action d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique fait partie des actions de Prévention santé travail 35. Toute diffusion est soumise à l'autorisation de notre Service.**